



Commission des finances et des affaires générales

5 - Administration générale

Congrès annuel de l'Assemblée des Départements de France (ADF) à LILLE et première Convention des Départements - Participation d'une délégation du Conseil Général / Mandat spécial - Cotisations 2013 à l'ADF et à l'IFET

Rapport n° CP/2013/660

Service gestionnaire :

Direction des services de l'assemblée

Résumé :

Ce rapport a pour objet la prise en charge des frais liés à la participation d'une délégation du Conseil Général au 83e Congrès de l'Assemblée des Départements de France (ADF), ainsi qu'à la première Convention des Départements.

Ce rapport concerne également le versement à l'ADF et à l'IFET des cotisations au titre de l'adhésion du Département du Bas-Rhin pour l'année 2013.

I. Congrès de l'ADF ET Convention des Départements

L'Assemblée des Départements de France (ADF) organise du 9 au 11 octobre 2013 à LILLE, son 83e Congrès sur le thème "Vers un nouveau Département".

Ce Congrès deviendra pour la première fois cette année une Convention, puisque la dernière journée sera ouverte à l'ensemble des Conseillers Généraux.

Aussi, il est proposé qu'une délégation de notre collectivité participe à cette manifestation dont les débats permettront de porter un nouveau regard sur la France des Départements, à travers des récits et des témoignages ; en particulier, deux tables rondes traiteront des territoires numériques de demain et du développement local en tant que réponse à la crise.

Cette délégation serait composée du Président du Conseil Général, de quatre Vice-présidents et de sept Conseillers Généraux, du Directeur général des services du Département et du Directeur de Cabinet, selon la liste annexée.

Le montant prévisionnel des dépenses liées à ce déplacement est estimé à 8 300 € TTC maximum, comprenant les frais d'inscription au Congrès et à la Convention, le transport, l'hébergement et les repas.

Je vous prie de bien vouloir délibérer de l'opportunité de ce déplacement et d'approuver la liste des participants ainsi que la prise en charge des frais correspondants sur le budget du Département.

II. Cotisation 2013 à l'ADF

J'ai été sollicité par l'ADF en vue de renouveler l'adhésion de notre collectivité pour l'année 2013.

La cotisation 2013 s'établit à 7,8 centimes d'euro par habitant, valeur inchangée depuis 2010, soit un montant de 85 480,59 € pour le Département du Bas-Rhin.

La dépense correspondante est à prélever sur la ligne de crédit 15028.

III. Cotisation 2013 à l'IFET

Dans le cadre des orientations qui ont été définies lors de la session plénière du Conseil Général du 24 juin dernier au titre de la formation des membres de l'assemblée, il a été décidé de renouveler pour 2013 l'adhésion du Département du Bas-Rhin à l'Institut pour la formation des élus territoriaux (IFET) à PARIS, eu égard à l'intérêt des formations qui y sont dispensées en faveur des conseillers généraux.

Les modalités de l'adhésion de notre collectivité se traduiraient d'une part par le versement d'une cotisation annuelle forfaitaire d'un montant de 3 100 €, d'autre part par l'organisation d'une journée de formation en intra à STRASBOURG, sur une thématique restant à définir, pour un montant de 3 000 €.

De plus, cette adhésion institutionnelle entraîne l'application d'un tarif préférentiel lors de l'inscription individuelle de conseillers généraux du Bas-Rhin aux sessions de formation et journées d'étude proposées par l'IFET tout au long de l'année.

Au vu de la délégation consentie à cet effet à la commission permanente par délibération du Conseil Général du 31 mars 2011 (n° CG/2011/9), je vous saurais gré de bien vouloir vous prononcer.

En cas d'accord de votre part, la dépense correspondante est à prélever sur les lignes de crédit 1253 et 32034.

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--|-----------------------------------|------------------|
| 21630 | 011-6247-021 | 15 000,00 € | 15 000,00 € | 1 900,00 € |
| 21631 | 65-6532-021 | 25 000,00 € | 23 300,00 € | 6 400,00 € |
| 15028 | 011-6281-021 | 85 800,00 € | 85 800,00 € | 85 480,59 € |
| 1253 | 65-6535-021 | 15 000,00 € | 10 200,00 € | 3 000,00 € |
| 32034 | 011-6281-021 | 3 100,00 € | 3 100,00 € | 3 100,00 € |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide dans l'intérêt du Département, de confier un mandat spécial à une délégation du Conseil Général en vue de participer au 83e Congrès de l'Assemblée des Départements de France (ADF) et à la première Convention des Départements qui se tiendront du 9 au 11 octobre 2013 à LILLE.

Elle approuve par ailleurs la composition de cette délégation, conformément à la liste annexée.

Elle décide en outre de la prise en charge par le Département de l'intégralité des frais générés par ce déplacement, dans la limite du budget maximum imparti, estimé à 8 300 € TTC (frais d'inscription au Congrès et à la Convention, transport, hébergement, repas).

Elle décide également de rembourser les frais supplémentaires qui seraient engagés le cas échéant par les participants, selon les dispositions en vigueur.

La commission permanente décide par ailleurs de verser à l'ADF une cotisation d'un montant de 85 480,59 € au titre de l'adhésion du Département du Bas-Rhin pour l'année 2013.

Elle approuve en outre le renouvellement de l'adhésion du Département du Bas-Rhin à l'Institut pour la formation des élus territoriaux (IFET) à PARIS pour l'exercice 2013 et à ce titre :

- décide de verser à l'IFET une cotisation forfaitaire d'un montant de 3 100 € pour l'année 2013

- décide d'engager un montant de 3 000 € en vue de la réalisation par l'IFET d'une journée de formation en intra à STRASBOURG, sur une thématique restant à définir.

Strasbourg, le 19/08/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL